

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **25**

Représentés : **8**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **22/02/2021**

Date d'affichage : **24/02/2021**

**de la commune de COGOLIN
séance du MARDI 02 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un et le deux mars à **14 heures**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Régine RINAUDO – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY –

POUVOIRS : Audrey TROIN à Margaret LOVERA / Patrick GARNIER à Marc Etienne LANSADE / Corinne VERNEUIL à Elisabeth CAILLAT / Michaël RIGAUD à Gilbert UVERNET / Isabelle BRUSSAT à Audrey RONDINI-GILLI / Florian VYERS à Gilbert UVERNET / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Kathia PIETTE à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La commune est membre du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var dont le coordonnateur est le SIVAAD.

A ce titre, la commune bénéficie au niveau de certaines fournitures, des avantages que procure la mise en concurrence auprès des fournisseurs et relatives à des quantités importantes.

Une procédure générale de consultation a été diligentée par le SIVAAD, concernant les diverses fournitures dont les communes adhérentes avaient au préalable indiqué leurs besoins.

N° 2021/003

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DU SIVAAD 2021/2022

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le **10 MARS 2021**  *no 2021/262*

ID : 083-218300424-20210302-2021_003-AR

CM du 02/03/2021

N° 2021/003

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DU SIVAAD 2021/2022

Le marché sera exécutoire du **1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022**
pour :

**- la fourniture de vin de table, boissons diverses -
DC 29 - lot n° 53.**

La commune n'est pas tenue d'effectuer un minimum de commande,
conformément aux actes d'engagement du lot.

A ce titre, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser
Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du marché attribué par
le SIVAAD.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil
municipal, décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tous
actes financiers du marché public attribué par le SIVAAD.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,



Marc Étienne LANSADE